

La sécurité internationale et l'équilibre

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb018_f0246

SourceBoite_018-5-chem | Sécurité. Équilibre (des forces).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Bodin
1960-61

246

La sécurité intern^{re} et
équilibre.

- entre l'Etat au XV^e, qui n'est plus
qui il s'agit d'obtenir l'Etat et représentation de force
telle que l'Etat ne puisse détenir le pouvoir absolu.

- J. Bodin : "La sûreté de l'Etat et de l'Etat
réside en / correspond égal de puissance de l'Etat
de l'Etat"

- Ce qui est expliqué dans le Traité de l'Etat, les
des moments de la succession d'Espagne : E. XIV mais que
le nom, ~~est~~ et se sont séparés "la balance
égale de l'Etat de l'Europe une mainmise". et l'Etat
d'Allemagne.

- Fénelon : "Chaque nation a le droit de s'occuper à
veiller et de se préserver de tout assaut de chaque
nation, et la sûreté propre... Toi le monde qui comprend
le corps de la chrétienté, il doit être une mainmise
sur le bien d'un et il doit être une mainmise sur la
sûreté de la patrie de préserver l'Etat de la guerre et de
les menaces.



- 2. cadre pp de "équivalence" qui a p'd n'act'n
le système du co-partageant. En ces conditions
kimbriole d'icht le voisinage devant s'inscrire d'abord
→ Pologne.

2. XIX^e s. Decr. de Foucault 1813
"Le pouvoir ne peut être un état de paix qui, en une seule
représentation de la force, ne peut équilibrer les forces d'armes
et de puissance."

La politique européenne colonialiste
du XIX^e s. est représentée par ce pp.

Au 2^e que certains juristes / Donnedieu de
Villedieu, - le fin de siècle, en admettent / voir
politique coloniale, permettant aux États d'exercer
le respect.

On se doit de revenir au pp de l'équilibre, d'abord
le d'ailleurs d'après le système de sécurité collective de
l'ONU.